

A.P.M.E.P.

VOTE 2000

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). Aussi, la représentation de l'A.P.M.E.P. sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !

***Votre vote doit être posté avant
le 24 mai 2000****

(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le Bulletin Vert n° 429 de juillet 2000.

*En cas de réception tardive de cette brochure, consultez le site Internet <http://www.univ-lyon1.fr/apmep/> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE

- I - Modalités
 - II - Rapport d'activité
 - III - Rapport financier
 - IV - Modification des statuts
 - V - Renouvellement partiel du Comité National
- Déclaration de candidatures

I - MODALITÉS

Attention :

Conformément aux statuts votés en octobre 1980, et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, une partie des sièges dits académiques du Comité National. Ainsi :

Tous les adhérents sont appelés à voter sur le rapport d'activité et le rapport financier.

Seuls sont appelés à élire de nouveaux membres du Comité National les adhérents des Régionales d'Aix-Marseille, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne Occidentale, Franche-Comté, Ile-de-France, Limoges, Rennes et Toulouse.

POUR VOTER

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité et du rapport financier,
- **Remplissez** le bulletin de vote 1^{re} partie.
- 2 - Modifications des statuts,
- **Remplissez** le bulletin de vote 2^e partie.
- 3 - Si vous appartenez à l'une des Régionales de la liste ci-dessus, lisez le paragraphe V relatif au renouvellement du Comité ainsi que la déclaration des candidats de votre Régionale.
- **Remplissez** le bulletin de vote 3^e partie.
- 4 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 5 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté le nom de votre Régionale, vos nom, prénom, signature et postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail bien lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 24 mai 2000*

*En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.univ-lyon1.fr/apmep/> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

II - RAPPORT D'ACTIVITÉ 1999

Présenté par le Bureau National

Le rythme interne de notre Association ne correspond pas à celui de l'année scolaire : le Comité se renouvelle en juin, mais c'est début janvier que la nouvelle équipe doit jeter un regard en arrière sur l'action passée de l'Association. Gage de continuité probablement.

Rappelons que ce texte est un RAPPORT D'ACTIVITÉ et non un document d'orientation. Il décrit quelle a été l'action de l'A.P.M.E.P. durant l'année 1999, et non les perspectives d'actions de l'association.

Le Comité National a examiné le rapport comme le prévoient les articles 7 et 9 des statuts, lors de sa séance des 11 et 12 mars 2000 et a approuvé sa présentation au vote des adhérents.

Que fait l'A.P.M.E.P. ?

La réponse est à faire sur deux plans.

Le premier, c'est dire : **L'association fait ce que font ses adhérents.** Il n'y a pas de "yaka" magique. Ce qui est travaillé, réfléchi, produit, échangé, à l'A.P.M.E.P. est le fruit du travail des adhérents. Chacun a son degré d'investissement propre. Mais le bureau national tient à rappeler l'importance de l'implication des adhérents dans les débats en cours, dans les documents à publier, à diffuser et pense que, sur ce plan-là, des progrès sont possibles et nécessaires.

Le deuxième est de faire un constat sincère : **L'A.P.M.E.P. fait beaucoup de choses.** Elle rend en particulier de nombreux services, non seulement à ses adhérents mais aussi aux autres enseignants qu'elle invite à la rejoindre.

Une synthèse rapide de l'activité de l'A.P.M.E.P. peut être faite en quatre points :

1) L'A.P.M.E.P. cherche à être au cœur d'un réseau de relations consistant.

Elle a continué de développer son serveur Internet et utilise largement les nouvelles possibilités d'échanges et de discussion apportées par le réseau Internet (courrier sur papier également, car nous avons conscience que l'électronique n'est pas encore disponible pour tous). Elle a continué de mettre au point un réseau de correspondants dans les régionales pour des échanges par courrier sur les thèmes d'actualité, comme sur les grandes questions de toujours. L'association a amélioré le matériel et la partie logicielle du secrétariat pour un meilleur service de tous. Le bureau national a eu à cœur d'entretenir des relations constructives avec les institutions et avec d'autres associations ou partenaires du système éducatif. Le plan international n'a pas été négligé. Une fédération européenne des associations de professeurs de mathématiques, la F.E.A.P.M., a été créée et de nombreux chantiers l'attendent.

2) L'A.P.M.E.P. est une coopérative pédagogique active.

Publications, journées régionales, journées nationales de Gérardmer, serveur, Bulletins "Verts" et Bulletins à Grande Vitesse, réunions de groupes de travail : l'année 99 a été riche en travail et productions. Donnons deux exemples. La base de données bibliographiques Publimath développée en partenariat avec les IREM progresse continuellement en nombres d'ouvrages et articles recensés (les régionales ont été associées à l'opération 10 ans de bulletin vert sur Publimath). ClassMath, classeur informatisé de documents mathématiques, est diffusé depuis octobre 98 et sera bientôt disponible sur CD-ROM.

Dans le bulletin vert, l'accent a été mis sur "de la maternelle à l'université". Engagement est pris et la commission du bulletin y veille, à ce que des articles intéressent chaque niveau d'enseignement. En particulier la rubrique "dans nos classes" fait l'objet de soins attentifs.

Les opérations E.V.A.P.M. (enquête Terminales en 99) enrichissent le regard du milieu éducatif, en particulier des enseignants, sur les compétences de leurs élèves.

3) L'A.P.M.E.P. réfléchit à ce que sont les mathématiques, à ce qu'est la place des mathématiques dans la culture, et aux enjeux contemporains qui les concernent.

Les thèmes des journées nationales de novembre 99, du séminaire de mai 99 ont été choisis dans cette optique. Avec les autres associations en mathématiques, avec débats dans les réunions des comités nationaux, des textes ont été préparés et diffusés. La question des relations entre mathématiques et informatique, mathématiques et autres champs disciplinaires est à l'étude.

4) L'A.P.M.E.P. participe activement aux débats de politique éducative.

L'association veut faire évoluer les épreuves du bac, sans précipitation mais avec fermeté. Aussi, elle propose des textes de nouveaux sujets à la critique de ses adhérents, elle travaille à des expérimentations claires, et participe à plusieurs commissions ministérielles pour que les professeurs de terrain aient voix au chapitre sur cette question.

L'APMEP a tout fait pour intervenir efficacement dans l'élaboration des nouveaux programmes de lycée en faisant entendre les inquiétudes et les questionnements des professeurs de lycée.

Elle a donné son avis à maintes reprises sur la mise en place des TPE, comme de l'aide individualisée.

Elle a participé au colloque de Lille sur l'enseignement professionnel, et est intervenue plusieurs fois au plus haut niveau au sujet de l'évolution de l'enseignement en collège.

L'A.P.M.E.P. a sans cesse, au cours de diverses rencontres, rappelé la nécessité de lier les questions : question des programmes, question du temps scolaire (avec la prise en compte du temps indispensable à un apprentissage actif), question de l'évaluation (incluant la définition des évolutions indispensables des épreuves d'examen, bac en particulier) ; question de la définition appropriée des équipements (en moyens de calcul et de simulation par exemple) et de l'environnement culturel (centres de documentation, expositions par exemple), et question de la formation des enseignants. Sur ce dernier point, l'association a fait remonter les difficultés éprouvées sur le terrain, s'est exprimée clairement sur la nécessité de la formation continue des enseignants et a toujours rappelé l'importance de la vie des I.R.E.M. et de la recherche sur l'enseignement des mathématiques dans son impact sur l'enseignement.

L'A.P.M.E.P. a toujours eu le souci de faire vivre les "Mathématiques pour tous" des journées de Marseille, en s'intéressant à tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement, à toutes les classes : les mathématiques, riches de leurs liens multiples avec les autres champs disciplinaires, font partie de la culture et nous militons pour que leur enseignement contribue au développement des qualités de chaque personne, en lui donnant le désir et le goût d'apprendre et les moyens de s'intégrer à la vie sociale.

Concrètement, voici maintenant un descriptif de l'année 1999.

PLAN DU RAPPORT

I - TRAVAIL INTERNE

A - LES LIEUX DE TRAVAIL DANS L'ASSOCIATION

1. Le Comité et le Bureau
2. Les Commissions et les groupes de travail
3. Les Régionales

B - NOS PUBLICATIONS

1. Les bulletins
2. Les brochures
3. Le serveur de l'A.P.M.E.P.
4. La banque de données PUBLIMATH

C - RÉFLEXION ET FORMATION

1. Les Journées Nationales
2. Le séminaire
3. L'université d'été
4. Formation continue expérimentale dans l'Académie de Toulouse

D - LE CHANTIER EVAPM

II. RELATIONS EXTERNES

1. Relations avec l'institution
2. Relations avec les autres associations
3. Création de la FEAPM
4. Relations avec les fédérations de parents d'élèves
5. Relations avec les syndicats d'enseignants
6. Relations avec la presse
7. Participation de l'APMEP à la consultation nationale sur les collèges
8. Participation de l'APMEP au colloque de Lille sur l'enseignement professionnel
9. Questions adressées aux adhérents

La liste des sigles utilisés se trouve à la fin du rapport d'activité

I - TRAVAIL INTERNE

A - LES LIEUX DE TRAVAIL DANS L'ASSOCIATION

1. Le Comité et le Bureau :

L'A.P.M.E.P. est administrée par le Comité National qui comprend 56 membres, élus pour quatre ans, par correspondance, et renouvelé par quart tous les ans. Les Régionales y sont représentées de fait par 28 membres élus. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. En 1999, le Comité National a été réuni trois fois : les 30 et 31 janvier, les 19 et 20 juin, les 13 et 14 novembre.

Chaque année, en juin, le Comité National élit en son sein le Président et une équipe, présentée par lui, choisie parmi les membres du Comité. Cette équipe constitue le Bureau National. Celui-ci s'adjoit éventuellement des chargés de mission. Il est l'exécutif de l'Association, il la représente dans toutes les démarches à faire et prend toute décision qu'il juge propre à son bon fonctionnement. Il soumet ses projets et rend compte des actions entreprises au Comité. En 1999, le Bureau National s'est réuni les 30 et 31 janvier, le 27 mars, le 30 mai, les 19 et 20 juin, les 11 et 12 septembre, les 9 et 10 octobre, le 4 novembre à Gérardmer, les 13 et 14 novembre, le 12 décembre.

Sur proposition du Bureau, le Comité National du 14/11/99 a voté une proposition de modification des statuts. Cette proposition est soumise au vote de l'ensemble des adhérents (voir partie IV). Elle consiste essentiellement en un "toilettage" d'articles désuets, la reconnaissance de l'existence des deux régionales d'Outre-mer, et surtout la représentation "es qualité" des Régionales au sein du Comité.

2. Les Commissions et les groupes de travail :

Les Commissions Nationales sont ouvertes à tous les adhérents et particulièrement aux représentants des commissions régionales (quand celles-ci existent). Organisées par niveaux ou par thèmes, elles sont un lieu d'information et d'échange entre les adhérents intéressés, un lieu de réflexion sur les différents aspects de notre engagement en tant qu'association. Elles proposent au Bureau National et au Comité les résultats de cette réflexion et contribuent à définir les grandes orientations de l'Association. Elles disposent d'un responsable qui peut être distinct du secrétaire national correspondant.

Les Groupes de travail, dont la création et la composition sont arrêtées par le Bureau, sur proposition des collègues intéressés, ont un objectif précis et une durée de vie limitée dans le temps. La plupart des groupes élaborent des brochures ou proposent des articles pour le bulletin de l'association. En particulier, cela permet d'alimenter la rubrique du bulletin vert "Dans nos classes", en respectant le mieux possible le principe d'au moins un article par niveau d'enseignement dans chaque numéro.

Le groupe Budget, créé en 1995, s'est réuni 5 fois en 1999 : le 15 janvier, le 4 juin, le 10 septembre, le 8 octobre, les 3 et 5 décembre. Il est chargé de prévoir les implications financières des actions, en cours ou envisagées, mais aussi de proposer un budget au Bureau et au Comité. Il est placé sous la responsabilité du Président de l'A.P.M.E.P.

Les Responsables des commissions et des groupes de travail ont participé avec le bureau national et les présidents des régionales à un week-end de travail les 9 et 10 Octobre 99. (Voir ci-dessous).

3. Les Régionales :

Les 26 Régionales constituent la structure de base, au niveau local, essentielle à la vie de l'Association. Elles ont un rôle indispensable de relais entre les adhérents et les instances nationales.

Depuis juin 97, un effort tout particulier est fait pour améliorer la communication entre le National et les Régionales, notamment par l'instauration d'un réseau de correspondants.

Les 9 et 10 octobre 1999, a été organisé un week-end de travail avec les responsables de commissions et de groupes de travail, et le bureau national. Les points débattus ont été les suivants :

- Un aperçu général de l'action de l'association concernant les grands dossiers en cours (les collèges, la charte du Lycée Professionnel Intégré, la réforme des lycées et en particulier les nouveaux programmes et les TPE, la formation des maîtres)
- le renouvellement des adhésions à l'APMEP et les campagnes de présentation de l'APMEP auprès des jeunes collègues ;
- les candidatures au Comité National
- la rubrique "Régionales" dans le BGV , et la participation des commissions aux publications de l'association;
- les finances des Régionales ;
la présentation de la version 4 du "Vademecum du président" des régionales.

B - NOS PUBLICATIONS

1. Les bulletins :

• Le traditionnel Bulletin Vert est le support écrit de référence de l'A.P.M.E.P. C'est à travers lui que, bien souvent, tant de l'extérieur que de l'intérieur, notre association est perçue. Ce bulletin est maintenant édité à Gap sous la responsabilité de Roger Cuppens pour sa mise en forme. La commission du Bulletin est placée sous la responsabilité de Christiane Zehren, assistée d'Henri Bareil.

Depuis 1996, le Bulletin Vert est passé à 6 numéros par an avec un numéro spécial consacré aux Journées Nationales. Ainsi cette année, le numéro 424 a été entièrement consacré au compte rendu des Journées 98 de Rouen.

Une évolution du contenu amorcée les années précédentes s'est poursuivie en 99, avec le développement de la rubrique "Dans nos classes" et l'introduction de "dossiers", "statistiques et probabilités" par exemple. Le bureau a en outre entrepris cette année avec l'appui du comité un gros effort pour rajeunir l'aspect du bulletin avec l'aide de professionnels. L'année 2000 a ainsi pu être saluée par l'arrivée d'un bulletin rénové. A cette occasion, nous avons aussi modernisé le logo de l'association.

- Le B.G.V. (Bulletin à Grande Vitesse) assure la diffusion d'informations d'actualité, qui nécessitent rapidité et souplesse d'exécution. Cette publication est bimestrielle, sous la responsabilité du Bureau National et du Président de l'A.P.M.E.P., c'est en quelque sorte un bulletin de liaison entre le Bureau et les adhérents.

Depuis 1997, le numéro de mai est un numéro spécial de présentation des Journées Nationales. Ainsi le B.G.V. n° 86 de mai 99 a été consacré à la présentation des journées de Gérardmer.

Cette année, un numéro spécial au mois d'août a permis aux adhérents d'aborder la rentrée avec quelques informations indispensables sur la classe de seconde (supplément au numéro 97).

Le B.G.V. est édité à Troyes sous la responsabilité de sa rédactrice en chef : Nicole Toussaint.

2. Les brochures :

Sous la responsabilité d'Henri Bareil, au cours de l'année 1999, l'A.P.M.E.P. a réalisé les brochures suivantes, soit de façon totalement autonome, soit en co-édition soit en co-diffusion :

Brochures strictement APMEP :

- MATHS BEP Industriels
- EVAPM Terminales Lycées Tome 1 (Dossier professeurs)
- CORRIGES DE SIX CONCOURS 1998-1999 (CA/PLP2 et CAPES)

Brochures en co-édition

- Faire de la GEOMETRIE SUPERIEURE en jouant avec CABRI-GEOMETRE II
- PANORAMATH 2 (Rallyes; Concours Général)
- CONCOURS AUSTRALIEN DE MATHÉMATIQUES

Brochures en co-diffusion

- GALLON-THEMES (Programmes 2000 pour la Seconde)
- ACTES DE LA CIAEM 50
- TABLEUR ET MATHÉMATIQUES
- MATHS ET FILLES EN SERIE L
- Jeu MATHADOR

Ces diverses brochures ont été présentées dans les Bulletins, du n° 421 au n° 426.

En outre, l'APMEP a appuyé fermement le projet de création sous l'égide de plusieurs associations de mathématiciens et enseignants de mathématiques, d'une collection d'ouvrages de vulgarisation en mathématique qui seraient écrits par des chercheurs à destination des enseignants et futurs enseignants du secondaire. Une dernière réunion, le 10 décembre a précisé les modalités de ce projet qui pourrait être mené à bien en 2000.

3. Le serveur Internet de l'A.P.M.E.P. :

Sur Internet :

Le serveur WEB de l'A.P.M.E.P. est hébergé contractuellement par l'Université de Lyon. Il a été beaucoup développé au cours de l'année 99. Il est devenu un élément incontournable et précieux dans le réseau de relations de l'APMEP. Outre une équipe technique, dont le responsable est Régis Goiffon, un comité de rédaction se met peu à peu en place. La rédactrice en chef est Michèle Pécal. C'est le bureau national qui assure le suivi de la partie politique de l'association dans les textes du serveur. L'adresse du site est :

<http://www.univ-lyon1.fr/apmep/>

Il contient une présentation de l'association et de ses publications : Bulletin "Vert", BGV, brochures, bases de données. Il donne accès à la base de données bibliographiques Publimath réalisée en coopération avec l'ADIREM. Les informations concernant la structure et la vie de l'association, ses prises de position sur les questions touchant à l'enseignement des mathématiques y sont régulièrement diffusées. Il contient aussi des informations pratiques, qu'il s'agisse des textes réglementaires ou de manifestations sur des sujets mathématiques et propose des liens avec des sites institutionnels ou mathématiques.

4. La banque de données PUBLIMATH :

La banque de données bibliographiques Publimath, est développée sous la responsabilité de Michèle Fabrégas, conjointement par l'A.P.M.E.P. et l'A.D.I.R.E.M.

La base est remise à jour presque quotidiennement en période scolaire et contient 1900 fiches.

Elle a actuellement 2 adresses :

1) celle de Marseille : **<http://publimath.irem.univ-mrs.fr/>**

2) l'adresse du miroir à Lyon : **<http://publimath.univ-lyon1.fr/>**

On peut aussi y accéder à partir du serveur de l'APMEP, de sites académiques ainsi qu'à partir du site Educnet du Ministère.

Le nombre de connexions depuis la création du site est toujours en progression :
total mondial moyenne mensuelle25291 pour l'année 1998-99
total français moyenne mensuelle14054 pour l'année 1998-99

Deux CD-ROM ont été édités : l'un en janvier et l'autre pour les Journées Nationales de l'APMEP. Ils sont en vente à l'APMEP. Le prochain CD sortira en mai ou juin 2000 pour EM2000 et ICME9, congrès où sont prévues des présentations de la base.

Lors des journées nationales à Gérardmer, le groupe de travail a animé 3 ateliers.

À l'issue de ces Journées, il a été décidé de créer un "Conseil d'Experts des mots-clés de Publimath". Les membres de ce conseil sont : Rémi Langevin, Michel Henry, Jean-Pierre Richeton et Luc Trouche.

C - RÉFLEXION ET FORMATION

1. Les Journées Nationales :

Organisées par la Régionale de Lorraine, elles ont eu lieu du mercredi 3 au samedi 6 novembre 1999 (pendant les vacances scolaires) à GÉRARDMER (Vosges), essentiellement à l'Espace Lac (palais des Congrès) et au Lycée La Haie Griselle. Elles ont rassemblé environ 700 professeurs de mathématiques autour du thème " Mathématiques Grandeur Nature ".

La séance inaugurale a rassemblé à la tribune le Recteur de l'académie de Nancy-Metz, le doyen de l'inspection générale de Mathématiques Paul Attali, des représentants des collectivités territoriales (ville de Gérardmer et département des Vosges), de l'IUFM de Lorraine, le président de l'ADIREM, et les présidents régional et national de l'APMEP. Des représentants de nombreuses associations (en particulier associations européennes de professeurs de mathématiques), syndicats, fédérations de parents, étaient également présents.

Le schéma général de ces Journées a été le suivant :

- Six conférences plénières par Monsieur Hubert Curien, Physicien, ancien Ministre de la Recherche, ancien directeur du C.N.R.S. : "**Mathématiques, Culture et Société**"; Monsieur Philippe Meirieu, directeur de l'INRP : "**Rapport au savoir, rapport à la vérité, et construction de la citoyenneté**"; Monsieur Philippe Lombard, Université Henri Poincaré de Nancy, et I.R.E.M. de Lorraine : "**Pavages quasi-périodiques**"; Monsieur Vincent Lécuyer, Professeur à l'Institut National Polytechnique Lorrain : "**Les nombres astronomiques**"; Monsieur Mustapha Nadi, Directeur du Laboratoire d'Instrumentation Electronique de Nancy : "**Aspects mathématiques de la mesure et conséquences pratiques**"; Monsieur André Antibi, président de l'ADIREM : "**La Motivation en maths : celle du prof ? celle de l'élève ?**".

- *Soixante-dix-neuf ateliers* couvrant tous les niveaux d'enseignement, et dont les thèmes portaient sur les contenus de l'enseignement des mathématiques en France et hors de France, la didactique des mathématiques, la culture mathématique et scientifique, les manipulations et jeux en mathématiques, l'apport de méthodes actives à l'apprentissage, la pédagogie, l'utilisation des nouvelles technologies dans l'informatique et la communication, etc.
- *Vingt groupes de réflexion et de débat* au choix sur des thèmes d'actualité dans le domaine de l'enseignement des mathématiques.
- *Une dizaine d'expositions* (de l'Astrolabe au Nombre d'Or en passant par les mathématiques dans la nature et des travaux d'élèves) dans divers lieux de la Ville de Gérardmer.
- *Des stands d'exposition* de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, et des associations amies de l'APMEP.
- Parallèlement aux travaux des enseignants de mathématiques, des activités diverses étaient organisées pour leurs conjoints et leurs enfants, venus très nombreux ; par ailleurs, des spectacles ont été présentés tous les soirs.

Les prochaines Journées Nationales de l'A.P.M.E.P., organisées par la Régionale de NICE, auront lieu 28, 29 et 30 octobre 2000 à Nice, avec pour thème : "**Mathématiques en Méditerranée**".

Le groupe de travail Journées Nationales réunissant des membres du bureau national et des représentants des équipes de préparation des Journées passées et à venir s'est réuni le 5 décembre 1999 sous la présidence de François Dusson.

2. Le Séminaire :

Le Séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers Responsables de l'A.P.M.E.P., cette année il en réunissait 65. Il a eu lieu les 29 et 30 mai 99 au FIAP à Paris, avec pour thème : mathématiques et champs disciplinaires. Nous avons travaillé avec le concours de l'UDP, de l'APSES, et de l'AFEF, et avons abordé en particulier la question des interactions entre mathématiques et physique (conférence sur la nature de la lumière), mathématiques et sciences économiques (atelier sur les fonctions de coût et la courbe de Laffer avec l'APSES), mathématiques et français (atelier sur le rôle du langage et la place de l'écrit avec l'AFEF), mathématiques et informatique (conférence sur leur interaction).

Ces deux journées ont comporté en outre un débat sur le collège (nouveaux dispositifs, hétérogénéité, introduction des nouvelles technologies), sur le lycée (nouveaux programmes de seconde, relations avec l'institution.)

3. L'université d'été sur la formation des enseignants :

L'APMEP a organisé du lundi 12 juillet au samedi 17 juillet 1999 une université d'été intitulée " les défis que doit relever la formation des enseignants de Mathématiques ". 65 stagiaires ont planché assidûment pendant 6 jours au chant des cigales au lycée Marseilleveyre, à Marseille. 7 conférences, et 18 ateliers ont traité des évolutions du système éducatif et de leur nécessaire prise en compte dans la formation des enseignants : évolution des contenus mais aussi de connaissances spécifiques nécessaires au futur enseignant, (importance nouvelle des statistiques et probabilités, nécessité d'une culture historique), évolution des conditions générales de l'enseignement (état des lieux, évolutions actuelles et à prévoir, nécessité nouvelle de la justification des savoirs), évolution des instruments didactiques (outils de calcul formel, multimédia, nouveaux documents, banques de données, présentation de Publmath et de Clasmath), évolution des dispositifs didactiques (mise en place des TPE notamment). Les actes de cette université d'été seront publiés en 2000.

4. Formation continue expérimentale dans l'académie de Toulouse :

Encouragée par le conseiller du Ministre, la régionale de l'académie de Toulouse, en liaison avec les instances nationales de l'APMEP, a conçu un projet expérimental de formation continue pour les professeurs de mathématiques en s'appuyant sur les principes et les propositions de notre association (cf. le serveur de l'APMEP). Ce projet s'articule autour de deux axes : des stages d'études approfondies d'une durée de 15 jours, et des journées de débats. Des moyens ministériels spécifiques ont été mis à la disposition du recteur de Toulouse pour la mise en œuvre de ce projet. Un comité de pilotage constitué de représentants du SAFCO (service académique à la formation continue), des IPR, de l'IREM, de l'IUFM et de l'APMEP est chargé de définir un cahier des charges, du suivi et de l'évaluation des actions mises en place.

Pour les stages d'études approfondies, une quarantaine de stagiaires est répartie en trois groupes : l'un sur la gestion de l'hétérogénéité, un autre sur les parcours diversifiés et les travaux personnels encadrés et le dernier sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. L'attribution des moyens n'ayant eu lieu que fin septembre, il n'a pas été possible de décharger les stagiaires d'une partie de leur service comme cela avait été demandé. Au lieu des deux heures de décharges prévues chacun bénéficie de l'équivalent de deux heures supplémentaires années.

Aucune journée de débat n'a pu être organisée en 99, au moins deux sont prévues pour le premier semestre 2000.

Une évaluation de ces actions est prévue en fin d'année scolaire.

D - LE CHANTIER EVAPM

- EVAPMIB : développement d'une base de données informatisées (sur Hypercard pour Macintosh et sur P.C.) constituant la mémoire des études EVAPM regroupées avec d'autres études, nationales et internationales.
- Un CD-ROM EVAPM/EVAPMIB a été réalisé, comportant, outre la base EVAPMIB, l'ensemble de tous les documents EVAPM (environ 150 épreuves), les brochures, les fichiers de données statistiques...
- L'équipe EVAPM Terminale a mené à bien la mise au point de l'enquête EVAPM Terminale qui a eu lieu en mai 1999. Les 28 questionnaires qui ont été élaborés permettent de couvrir l'ensemble des séries des lycées d'enseignement général et d'enseignement technologique. Environ 1300 classes ont participé à l'enquête. Les collègues ont effectué la correction des copies suivant les consignes de codage mises au point par l'équipe. La saisie des données est faite par la secrétaire à Besançon, l'analyse des résultats est en cours. Les premières analyses statistiques sont pratiquement terminées fin décembre ; et l'analyse didactique devrait s'effectuer pendant l'année 2000. Le bureau attire l'attention de tous les adhérents sur la quantité et la qualité du travail réalisé par l'équipe EVAPM Terminale et remercie tous les collègues qui ont participé à la passation des épreuves.

II - RELATIONS EXTERNES

1. Relations avec l'institution :

Avec le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale :

L'APMEP s'est efforcée toute l'année de faire connaître au Ministre et à ses conseillers les positions des professeurs de mathématiques sur les réformes en cours, leurs inquiétudes et leurs questions, au travers de rencontres, courriers, ou entretiens téléphoniques.

Le 13 janvier 1999, a lieu au Ministère une rencontre avec Didier Dacunha-Castelle sur la réforme des lycées : objectifs et hypothèses de travail. Sont abordées : la question des TPE et de l'aide individualisée, la mise en place du GTD, la question de la formation continue, l'évolution du baccalauréat, les projets concernant l'enseignement professionnel

Le 19 février, sont abordés au cours d'un entretien téléphonique avec Didier Dacunha-Castelle le fléchage Maths de l'aide individualisée et son renforcement dans certains établissements, le dédoublement d'une heure en Terminale S, l'expérimentation par la régionale de Toulouse d'un projet de formation continue.

Le 28 mars, est adressée une longue lettre au Ministre, l'informant du mécontentement général et faisant le point sur les horaires de la classe de seconde, l'aide individualisée, la proposition d'option scientifique dès la seconde, l'équilibre des séries, les travaux personnels encadrés.

À la suite du séminaire des 29 et 30 mai, un courrier est adressé à Didier Dacunha-Castelle, lui présentant la motion votée sur les projets de programmes de seconde et les attentes de l'APMEP à ce sujet.

Le 29 juin, l'APMEP est invitée avec les autres associations de spécialistes à une réunion sur les TPE et y expose son point de vue sur la question.

Le 26 juillet, est adressée une lettre à Didier Dacunha-Castelle, concernant les moyens du GTD, la rédaction des textes d'accompagnements aux nouveaux programmes, la nécessité d'une formation continue de grande envergure en statistiques, l'expérimentation et les ajustements du programme de seconde, la nécessité d'une concertation sur le travail du GTD.

Ce même jour, une conversation téléphonique avec le conseiller du Ministre permet d'apporter des réponses à plusieurs questions posées. (Voir BGV N°87 spécial Seconde), réponses confirmées par un courrier en date du 6 septembre.

Le premier octobre, a lieu une nouvelle rencontre avec Didier Dacunha-Castelle, où nous évoquons les difficultés engendrées dans les établissements par la mise en place de la réforme des lycées : réduction d'horaires et aide individualisée en particulier, ainsi que plusieurs questions concernant les collèges et l'enseignement professionnel. Nous tentons en vain d'obtenir des précisions sur l'évolution prévisible du baccalauréat.

Les ministres et le conseiller du Ministre sont invités aux journées nationales de Gérardmer. Une seule réponse, celle de Didier Dacunha-Castelle, qui ne pourra s'y rendre du fait d'un déplacement à l'étranger.

Le 5 novembre, est adressée une lettre au Ministre accompagnée du texte de la pétition de l'APMEP lancée lors des journées de Gérardmer. Cette lettre fait le point sur l'organisation de l'enseignement des mathématiques en seconde, sur l'horaire de mathématiques dans les classes de collège et en seconde, sur la demande de création d'une option sciences en seconde, sur les aménagements nécessaires pour la rentrée 2000 en première, et sur l'enseignement des statistiques.

Ces mêmes questions sont à nouveau évoquées lors d'une visite à notre local national de Didier Dacunha-Castelle, le samedi 11 décembre, sans avancée significative, sur aucun des points de notre pétition.

Le 10 Novembre 99, une lettre a été adressée à Ségolène Royal pour solliciter une entrevue. Malgré plusieurs relances par téléphone et fax, cette lettre est restée sans réponse à ce jour.

Avec la D.E.S.C.O. (Direction de l'Enseignement Scolaire) :

l'APMEP a participé à divers groupes de réflexion mis en place par le Ministère :

- Deux groupes de travail ont été mis en place par le Ministère, sous la responsabilité conjointe de la D.E.S.C.O. et de l'Inspection Générale, concernant l'évolution du baccalauréat :
- **une "commission baccalauréat", présidée par Paul Attali, doyen de l'Inspection Générale de mathématiques**

Elle s'est réunie le 12 mars, le 25 juin et le 1er octobre 1999. Régis Gras et Jean-Pierre Richeton y représentent l'A.P.M.E.P. es qualité.

Le ministère abandonnant la perspective d'une calculatrice "labellisée" ainsi que l'expérimentation calculatrice, la commission a pu centrer son travail sur l'élaboration d'épreuves "démarquées de la tradition" aussi bien en ce qui concerne la forme que l'esprit. Une expérimentation en classe de Première s'est déroulée dans plusieurs lycées de toutes les Académies, du 3 au 8 mai 1999, en adoptant la maquette suivante : un exercice de connaissance de base et un exercice portant sur les techniques et la maîtrise des connaissances en ES, en L spécialité maths (avant qu'elle ne disparaisse !) et en S, plus un exercice d'initiative en L et en S, et un exercice de compréhension de données en ES.

Pour 1999/2000, cette commission s'est fixé pour objectif d'étudier comment évaluer de telles épreuves en lançant une expérimentation, réduite à 4 Académies, pour déterminer des critères susceptibles d'être retenus pour évaluer des problèmes plus ouverts en vue de l'élaboration d'une "grille" (reprise de 5 exercices de l'expérimentation Première accessibles sur notre serveur).

Ce travail devrait déboucher en janvier sur la proposition d'un texte d'intention de la commission pour un renouvellement de la maquette du baccalauréat de mathématiques vers des sujets moins stéréotypés.

- **une commission baccalauréat, présidée par Marc Fort, Inspecteur Général de mathématiques** : cette commission est la " sous-commission " math chargée par la DESCO de réfléchir à l'organisation de nouvelles épreuves du baccalauréat. L'A.P.M.E.P. y est représentée par Philippe Bardy. La commission ne dispose que d'une liberté d'action réduite du fait qu'existent des commissions amont et aval qui fonctionnent de façon indépendante entre elles. La présence de notre représentant dans cette commission permet d'assurer cependant une certaine harmonie avec la commission P. Attali.

Elle s'est réunie les 2 juillet, 20 septembre, et 26 novembre 1999.

La demande du ministère d'instauration d'un contrôle continu pour évaluer les mathématiques en 1e L n'a fait que ralentir, voire bloquer le travail de la commission : ce type de contrôle demanderait la recherche de modalités permettant une meilleure objectivité, ce qui n'est pas simple, étant donné les enjeux et les contraintes. La commission n'a donc pas émis d'avis favorable, pour l'instant, à ce type de contrôle. Elle se pliera cependant à la décision politique sous certaines conditions : que toutes les séries l'adoptent ; que presque toutes les matières y soient soumises sans discrimination négative des mathématiques ; qu'il existe un contrôle amont et aval des opérations.

• **La "commission Rémi Langevin"** : L'APMEP, représentée par Catherine Dufossé, a participé à la commission de réflexion sur l'enseignement des mathématiques dans les premiers cycles universitaires, avec le souci de préciser les continuités et les ruptures à l'arrivée des étudiants dans le

supérieur. Cette commission s'est réunie les 5 février, 19 mars, 7 mai, et 18 juin. Elle a terminé ses travaux, et son rapport, en décembre 99, est en cours de relecture. Rémi Langevin en a présenté les grandes lignes lors des journées de Gérardmer, dans un des groupes de réflexion.

- **La commission de réflexion sur l'enseignement des mathématiques, présidée par Jean-Pierre Kahane :** Cette commission a été créée suite à une demande conjointe de l'APMEP, la SMAI, la SMF et l'UPS adressée par lettre au Ministre le 9 janvier 1999. Elle s'est réunie les 17 avril, 5 juin, 11 septembre, et 27 novembre et a déjà publié plusieurs communiqués. Plusieurs dossiers ont été rapidement ouverts : la géométrie, le calcul, la statistique et l'informatique (en tentant de faire face à l'ultimatum : " ou bien les mathématiques s'ouvriront à l'informatique, ou bien elles disparaîtront "...). L'APMEP y est représentée par François Dusson et Jean-Pierre Richeton, qui ont à cœur d'y faire entendre la voix des professeurs de terrain. Le 9 novembre, l'APMEP, réaffirmant son soutien au travail de cette commission, a signé une lettre commune de la part des quatre associations à l'origine de sa création, pour demander au Ministre des moyens de fonctionnement pour son activité. Cette lettre, très appréciée des membres de la commission, semble avoir eu quelques résultats.

En outre, l'APMEP a été reçue plusieurs fois par la DESCO, sur divers sujets :

- Le 20 janvier, une réunion avec des chargés du dossier TPE nous a permis de faire connaître notre point de vue sur la question.
- Le 30 mars, le président François Dusson est convoqué à une journée de travail sur...l'instruction civique, toujours à la DESCO.
- Le 2 avril, nouvelle réunion sur la question de l'aide individualisée.
- Ces rencontres nous ont permis de faire connaître nos positions et d'avancer des propositions sur les nouveaux dispositifs introduits par la réforme des lycées.
- Nos contacts avec la DESCO n'ont pas été que des succès, puisqu'une lettre de Bernard Toulemonde nous indiquait le 17 juin que notre demande d'attribution d'heures de décharge pour le développement de Publimath était rejetée.

Avec l'Inspection Générale de Mathématiques :

L'APMEP a régulièrement tenu informée l'Inspection Générale de ses réflexions et prises de position. Elle a en particulier adressé des courriers à Monsieur Paul Attali, doyen de l'Inspection générale de Mathématiques le 19 janvier sur la création de la commission Kahane, le 18 mars pour lui faire part de la synthèse des travaux du comité de janvier sur la réforme des lycées, le 18 juin, pour lui faire part de ses inquiétudes sur la rentrée 99 et la classe de seconde, et pour lui faire connaître la contribution de l'APMEP à la réflexion sur les collèges, envoyée à la consultation Dubet, le 25 juin, pour lui faire connaître

la teneur de nos courriers adressés aux membres du CSE sur les programmes de seconde, et enfin le 18 juillet pour le féliciter de sa décoration de la légion d'honneur !

- L'Inspection Générale de Mathématiques a largement appuyé l'opération EVAPM Terminales.

Monsieur Paul Attali, Doyen de l'Inspection Générale de Mathématiques, a participé à la tribune à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer.

Avec le G.T.D. de Mathématiques (Groupe Technique Disciplinaire de Mathématiques) et le C.N.P. (Conseil National des Programmes) :

Nos relations avec le nouveau GTD, mis en place en février 99 sous la présidence de Claudine Robert ont d'abord été chaotiques : le 26 avril 99, l'APMEP recevait les premiers documents de travail de la part d'André Laur, de manière officieuse. Le 5 mai, François Dusson, dans un message à la présidente du GTD, réclamait une correspondance officielle entre le GTD et l'APMEP, sans provoquer de réponse positive. Une motion votée lors du séminaire était adressée début juin au CNP et au GTD signifiant notre mécontentement devant la première mouture du programme de seconde et réclamant de meilleures conditions de concertation avec l'APMEP.

Fin juin, Sylviane Gasquet nous transmettait l'avis du CNP sur les nouveaux programmes de seconde, réclamant plusieurs allègements, ainsi que des propositions d'objectifs pour le programme de première L. D'autre part, l'APMEP adressait début juillet un courrier à toutes les organisations représentées au CSE pour marquer ses points de désaccord avec les propositions du GTD.

L'APMEP est alors apparu comme un interlocuteur incontournable et les relations avec le GTD se sont améliorées en particulier à l'occasion d'une rencontre avec Philippe Clarou, membre du GTD, lors de notre université d'été à Marseille. Nous avons rencontré Claudine Robert une première fois à notre local national le 10 septembre : la discussion a notamment porté sur le projet de programme de Première L, sur l'enseignement des statistiques, sur la formation continue des enseignants de mathématiques en ce domaine, sur les expérimentations du programme de seconde et sur les ajustements nécessaires du programme de première. Cette première rencontre a permis d'organiser une communication plus large avec le GTD : une après-midi de travail en commun a réuni le GTD et des représentants de l'APMEP, le 15 octobre dans les locaux du CNP. L'ordre du jour était la préparation des programmes de première, et nous avons pu expliquer la nature de nos attentes. Mais nous n'avons eu aucune information sur les projets en cours.

Le GTD a présenté son travail lors des journées de Gérardmer, et un article de Claudine Robert dans le Bulletin Vert dans un dossier " statistiques " a permis aux adhérents de mieux comprendre les attendus du nouveau chapitre de

statistiques du programme de Seconde. Enfin, le 4 décembre, l'APMEP a organisé avec Claudine Robert une journée de formation en statistiques pour ses cadres et pour la commission second cycle des IREM. Cette journée de formation a été cofinancée par le Ministère, les IREM et l'APMEP.

En conclusion, l'APMEP est désormais entendue par le GTD de Mathématiques, sans être pour autant sûre d'être comprise ou approuvée.

- Le président du C.N.P. et ses membres mathématiciens ont été invités à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer.

Avec l'I.N.R.P. (Institut National de Recherche Pédagogique) :

- Un contingent d'heures est attribué par l'I.N.R.P. pour la réalisation de travaux de recherche (EVAPM).

Avec le C.N.D.P. et les C.R.D.P. (Centre National ou Régional de Documentation Pédagogique) :

Le Directeur du C.N.D.P. a été invité aux Journées Nationales de Gérardmer.

Avec l'A.D.I.R.E.M. (Assemblée des Directeurs d'I.R.E.M.) :

- L'A.P.M.E.P. participe aux travaux de l'A.D.I.R.E.M., œuvre pour le maintien des I.R.E.M. et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques. Le Président de l'A.P.M.E.P., mandaté par le Bureau et le Comité, est intervenu à plusieurs reprises pour apporter le soutien de l'A.P.M.E.P. afin que soient confortés les I.R.E.M. et leurs modes de fonctionnement.
- L'A.P.M.E.P. est représentée par deux de ses membres aux réunions de l'A.D.I.R.E.M. qui a elle-même deux membres la représentant aux Comités de l'A.P.M.E.P. en qualité d'invités permanents.

Une convention lie l'A.D.I.R.E.M. et l'A.P.M.E.P. concernant la base PUBLIMATH (banque de données bibliographiques avec système informatique de recherche -cf. paragraphe B-4-)

- L'A.D.I.R.E.M. a appuyé l'opération EVAPM Terminales par le biais du réseau des I.R.E.M..
- Le président de l'A.D.I.R.E.M. a participé à la tribune à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer.

Au niveau régional :

Collaboration des Régionales A.P.M.E.P. :

- pour représenter le National invité à une manifestation dans leur Région,
- avec leur I.R.E.M. : pour le bulletin de la Régionale, organisation d'un rallye mathématique,...
- avec leur rectorat et les IUFM : inscription des Journées Nationales ou d'une journée régionale au P.A.F., actions de formation...
- avec les I.U.F.M., pour la présentation de l'association auprès des stagiaires en particulier,

- avec les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux : intervention concernant les examens, participation aux réunions inter académiques ...
- avec le Centre de Culture Scientifique de la région.

On ne peut que souligner l'importance de telles relations.

2. Relations avec les autres associations :

- L'A.P.M.E.P. a invité à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer les associations avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier :

- sur le plan français : l'A.F.E.F., l'A.P.B.G., l'A.P.I.S.P., l'A.P.S.E.S., Femmes et Mathématiques, la S.M.A.I., la S.M.E., la S.M.F., l'U.D.P., l'U.P.S.,
- sur le plan international : l'A.T.S.M. (Association Tunisienne des Sciences Mathématiques), la S.P.B.M.e.f. (Belgique), la F.E.S.P.M. (Espagne), l'Irlande...

- L'APMEP a été représentée à l'Assemblée Générale de l'Association Femmes et Mathématiques, les 15 et 16 octobre à Nice, par Christiane Zehren. Un dossier " Femmes et Mathématiques " est projeté pour le Bulletin Vert, en coopération avec cette association.

- Un groupe " Maths-Français " a été mis en place en collaboration avec l'AFEF. Le groupe a été créé à la suite de l'intervention de l'AFEF au séminaire APMEP du 29 mai 1999 ; il est composé de membres de l'AFEF et de l'APMEP, et, à ce titre, a deux responsables : Annick Lorant-Jolly (présidente de l'AFEF) et Marc Roux, pour l'APMEP. En 1999 un échange d'e-mails a permis de définir 3 axes de travail : recherche de documents existants ; réflexion théorique ; mise en œuvre concrète d'actions interdisciplinaires dans les classes. Pour le 1er volet, le groupe a reçu l'aide précieuse de Denise Haugazeau, et Publmaths a également été utile ; quelques comptes-rendus de lectures ont circulé dans le groupe. Ayant constaté que la majorité des textes existants sur le thème concerne le collège, le groupe s'est fixé comme centre d'intérêt la charnière collège-lycée.

La 1^o réunion du groupe a été fixée au 22/01/2000.

- Collaboration avec la S.M.A.I., la S.M.F. et l'U.P.S. :

Le groupe de réflexion qui avait réuni des membres de l'A.P.M.E.P., de la S.M.A.I., de la S.M.F. et de l'U.P.S. sous le nom de G.R.I.A.M. (Groupe de Réflexion Inter Associations en Mathématiques) s'est mis en sommeil en février 99 à la suite de la création de la commission Kahane. Les quatre associations continuent leur coopération dans le cadre de leur soutien actif au travail de cette commission.

- L'A.P.M.E.P. est représentée statutairement à la C.F.E.M. (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques). Cette commission

organise la participation française au congrès I.C.M.E. 9 à Tokyo (août 2000), ainsi que le congrès francophone régional E. M. 2000 du 15 au 17 août 2000 à Grenoble. La commission gère des aides financières venant du fond de solidarité I.C.M.I. et des aides pédagogiques fournies par l'A.P.M.E.P. au Burkina Faso et au Cameroun.

- L'A.P.M.E.P. a été invitée aux congrès de la S.P.B.M.e.f. en août 99. Des membres de la S.P.B.M.e.f. ont été invités et ont participé au séminaire 99 ainsi qu'aux Journées de Gérardmer.
- L'A.P.M.E.P. a participé à plusieurs rencontres du Comité pour l'année 2000 des mathématiques. Des régionales A.P.M.E.P. se sont lancées dans la préparation d'actions nombreuses et variées autour de cette dynamique internationale.

3. Création de la FEAPM :

Après un long et patient travail de préparation, la SBPMef et l'APMEP ont convaincu l'APM (Portugal), la FESPM (Espagne) et la MAOL (Finlande) de créer avec elles la Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques (FEAPM), le 12 mai dernier à Liège. Afin de faciliter de nouvelles adhésions d'associations de professeurs de mathématiques des divers pays de l'Union Européenne les cinq membres fondateurs ont mis en place une commission d'installation chargée, provisoirement, d'administrer la fédération. Elle est chargée : de réaliser un site Internet, de mettre en place un réseau d'échanges, de prendre contact avec diverses instances européennes, d'organiser un échange sur les programmes, les curriculums et les niveaux de compétences. Une seconde réunion a eu lieu à Paris les 22 et 23 janvier 2000.

4. Relations avec les fédérations de parents d'élèves :

- L'A.P.M.E.P. informe des positions qu'elle adopte les fédérations de parents d'élèves F.C.P.E. et P.E.E.P. et a invité leurs Présidents à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer. L'APMEP a rencontré les fédérations début 99 et les a informées de ses positions sur le programme de seconde avant le vote du CSE de Juillet 99.

5. Relations avec les syndicats d'enseignants :

Les Présidents des principaux syndicats d'enseignants ont été invités à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer, et ils ont été effectivement représentés lors de ces journées.

Une rencontre avec le S.N.E.S., le 11 décembre, à Paris a permis de pointer les points d'accord et de désaccord sur l'évaluation des évolutions en cours et

les possibilités d'action commune. La rédaction d'un manifeste pour la défense de l'enseignement des mathématiques a été notamment évoquée.

6. Relations avec la Presse :

L'A.P.M.E.P. informe les principaux organismes de presse locaux et nationaux des positions qu'elle adopte et les a invités à la séance d'ouverture des Journées Nationales de Gérardmer. De nombreux articles ont paru dans la presse locale sur ces Journées ainsi qu'un reportage sur une chaîne de télévision.

7. Participation de l'APMEP à la consultation nationale sur les collèges :

Un long texte de réflexion faisant le point sur l'enseignement des mathématiques en collège a été élaboré par la commission collège et approuvé par le bureau national, il a été proposé par l'APMEP lors de la consultation sur les collèges, et a été publié dans le Bulletin N° 422 (mai-juin 99). Une audience a été demandée à la Ministre à la suite de cette consultation, demande restée sans réponse à ce jour.

8. Participation de l'APMEP au colloque de LILLE sur l'enseignement professionnel

Suite à un courrier au Ministre réclamant notre présence à ce colloque, Laurent Breitbach et Marie-José Baliveira, membres du bureau National et professeurs de maths-science en Lycée Professionnel ont pu représenter l'APMEP au colloque de Lille sur l'enseignement professionnel intégré, les 29 et 30 septembre 1999. Des transformations ont été annoncées mais sans modalités précises, et pour en savoir plus et pour pouvoir participer à la réflexion annoncée sur de nouveaux programmes, nous avons demandé un rendez-vous avec Catherine Moisan, chargée de mission sur ce dossier (Rendez-vous obtenu pour le 7 janvier 2000).

9. Questions adressées aux adhérents :

L'A.P.M.E.P. a sollicité à plusieurs reprises principalement par l'intermédiaire du B.G.V. ses adhérents à intervenir dans les débats d'actualité et à fournir des textes pour nourrir à la fois les publications, les prises de position de l'association et les documents des différentes commissions et groupes de travail.

Liste des sigles utilisés

A.D.C.S.	Association pour le Développement de la Culture Scientifique
A.D.I.R.E.M.	Assemblée des Directeurs d'I.R.E.M.
A.F.E.F.	Association Française des Enseignants de Français
A.P.B.G.	Association des Professeurs de Biologie et Géologie
A.P.I.S.P.	Association des Professeurs d'Initiation aux Sciences Physiques
A.P.S.E.S.	Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales
A.R.D.M.	Association de Recherche en Didactique des Mathématiques
C.N.P.	Conseil National des Programmes
C.N.R.S.	Centre National de Recherches Scientifiques
C.F.E.M.	Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques
E.V.A.P.M.	Évaluations pour l'A.P.M.E.P.
F.C.P.E.	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de l'enseignement public
F.E.A.P.M.	Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques
F.E.S.P.M.	Fédération Espagnole des Sociétés de Professeurs de Mathématiques
F.S.U.	Fédération Syndicale Unitaire
G.R.I.A.M.	Groupe de Réflexion Inter Associations en Mathématiques
I.R.E.M.	Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
I.U.F.M.	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
P.E.E.P.	Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
S.E.	Syndicat des Enseignants
S.M.A.I.	Société de Mathématiques Appliquées et Industrielle
S.M.E.	Société de Mathématiques Européenne
S.M.F.	Société Mathématique de France
S.P.B.M.e.f.	Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française
U.D.P.	Union Des Physiciens
U.P.S.	Union des Professeurs de Spéciales

III - RAPPORT FINANCIER 1999

RECETTES	1997	1998	1999
I. Cotisations et abonnements	2 134 361,60	2 091 415,05	2 215 990,17
II. Publicité	55 200,00	56 700,00	53 834,16
III. Ventes de brochures	239 901,30	189 110,82	206 060,14
IV. Produits financiers			
- Intérêts du livret A (C.N.E.)	15 733,37	16 653,89	14 307,90
- Produits nets (cessions de SICAV)	103 854,84	518 015,60	56 730,70
V. Prestations de service			
- Abonnements au serveur sur 3614	953,58	1 600,34	—
- CNDP, convention DEP	30 000,00	—	—
- Frais d'envoi	29 267,80	30 263,78	30 825,35
- Remboursement abonnements belges	6 500,00	3 036,00	2 317,90
VI. Souscription à "EVAPM"	155 923,85	—	109 057,72
VII. Produits exceptionnels			
- Ristournes non versées	5 412,00	6 040,00	4 780,00
- Autres produits exceptionnels	41 326,61	57 569,09	306 534,62
	2 818 434,95	2 970 404,57	3 000 438,66

DEPENSES	1997	1998	1999
I. Ristournes Régionales	153 800,00	150 780,00	149 140,00
II. Publications			
- 6 Bulletins	386 969,00	272 460,00	249 273,49
- 7 BGV (6 en 1997 et 1998)	121 349,00	121 932,00	134 100,00
- Nouvelles brochures	133 872,83	118 038,72	69 578,86
- Réédition de brochures ou coédition ou codiffusion	42 389,50	23 200,00	44 086,72
III. Vie de l'Association			
1. Frais de fonctionnement			
• Impressions diverses : appels de cotisation ; bulletins de vote, bulletins d'adhésion, étiquettes, ...	76 201,00	56 697,80	54 207,40
• Charges administratives : papier à lettres, enveloppes,...	86 858,20	66 296,18	92 288,48
• Locaux : charges, chauffage, éclairage, téléphone, assurances, impôts,...	162 040,07	169 291,51	198 339,42
• Location : machine à affranchir, photocopieuse, salles de réunions	52 591,16	46 116,85	54 357,99
• Maintenance du matériel	24 680,30	26 309,54	37 946,09
2. Traitement des employés, cotisations et charges sociales	415 352,16	417 655,40	530 216,39
3. Personnels extérieurs : honoraires	32 982,00	48 037,00	38 900,00
4. Dons, libéralités et cadeaux	5 213,40	4 578,55	7 890,91
5. Remboursement de frais : Bureau, Comité, Commissions, Séminaire, timbres, téléphone et frais divers des responsables de l'association	615 127,39	568 938,20	650 723,83
IV. Frais de port et de routage (bulletins, BGV, brochures, vote, appels de cotisation, circulaires)	189 308,07	208 894,89	201 629,31
V. Frais EVAPM	188 670,52	54 561,62	193 536,00
VI. Charges exceptionnelles			
1. Subvention et publicité	20 000,00	2 500,00	5 000,00
2. Reversement abonnements jumelés	28 485,23	26 110,93	23 278,05
3. Serveur	5 000,00	—	—
4. Dotations aux amortissements	114 451,97	135 423,68	152 247,78
5. Frais divers	27 580,50	62 078,83	9 837,92
VII. Variation du stock	- 105 090,00	141 968,00	- 5 752,00

2 777 832,30

2 720 229,70

2 892 326,64

BILAN AU 31/12/1999

ACTIF	Exercice 31.12.1999		Exercice 31.12.1998	Exercice 31.12.1999	Exercice 31.12.1998
	Valeur brute	Amort. prov.			
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations incorporelles	159 378,88	90 997,09	101 360,87	4 509 765,42	4 261 230,55
	<u>159 378,88</u>	<u>90 997,09</u>	<u>101 360,87</u>	<u>108 112,02</u>	<u>248 534,87</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				<u>4 617 877,44</u>	<u>4 509 765,42</u>
Constructions	750 000,00	245 128,77	519 871,23		
Autres immobilisations corporelles	875 394,98	532 515,56	314 959,32		
	<u>1 625 394,98</u>	<u>777 644,33</u>	<u>834 830,55</u>	<u>4 617 877,44</u>	<u>4 509 765,42</u>
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			<u>936 191,42</u>		
ACTIF CIRCULANT					
Matières ou marchandises	<u>747 240,00</u>		<u>741 488,00</u>	27 687,61	957,60
Créances clients et copies rattachées	245 196,25		41 889,20	27 687,61	957,60
Autres créances d'exploitation	130 231,45		100 360,36		
Créances diverses	20 260,62		16 834,52		
Valeurs mobilières de placement	2 937 113,55		2 999 247,72	160 847,00	22 026,15
				97 979,46	59 446,87
				244 192,48	247 013,41
				503 018,94	328 486,43
DISPONIBILITÉS				822 931,03	853 209,57
Banque - CCP - autres	868 137,20		763 442,78		
CASSE	468,65		559,80		
Charges constatées d'avance	106 734,86		92 405,22		
	<u>4 308 142,58</u>		<u>4 014 739,60</u>		
TOTAL ACTIF CIRCULANT			<u>4 756 227,60</u>	<u>1 353 637,58</u>	<u>1 182 653,60</u>
TOTAL DU BILAN			<u>5 692 419,02</u>	<u>5 971 515,02</u>	<u>5 692 419,02</u>

COMMENTAIRES

Tous les résultats financiers sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi toutes les sommes correspondent à l'année comptable 1999.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 1999 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

Côté Recettes :

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 1999 qui est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 1999 les cotisations perçues sont celles de l'année 2000 et non celle de l'année 1999.

II. Publicité

Cela correspond aux publicités parues dans les "bulletins verts" de 1999.

III. Ventes de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance.

Ce montant a augmenté. Nous diversifions les brochures proposées en mettant à notre catalogue des brochures en coédition ou codiffusion.

IV. Produits financiers

Nous plaçons notre argent en SICAV.

Mouvements en 1999 :

- achat de 1 SICAV Tresors pour un montant de 280 990,46 F
- vente de 2 SICAV Tresors pour un montant de 570 574,36 F
- achat de 16 SICAV Poste Première pour un montant de 687 076,65 F
- vente de 12 SICAV Poste Première pour un montant de 516 357,61 F
- aucun mouvement sur les SICAV MONEDEN (Banque Casden Banque Populaire).

Une plus value de 56 730,70 F a été constatée pour cette année.

V. Prestations de service

Le serveur 36 14 a été arrêté au 30 juin 1999.

Les frais d'envoi correspondent aux frais d'expédition des bulletins et de brochures.

Certains collègues français s'abonnent par notre intermédiaire à l'Association belge des professeurs de mathématiques de langue française, et vice versa. Chaque année nous faisons le bilan et l'association qui a le plus encaissé reverse sa part à l'autre.

VI. Souscription à "EVAPM"

Cela correspond aux tests organisés en mai/juin 1999 au niveau des classes de terminales (voir rapport d'activité).

VII. Produits exceptionnels

Les ristournes non versées, calculées à partir des cotisations 1998, sont remises à la disposition de la trésorerie nationale (voir côté dépenses, § I).

Les autres produits exceptionnels correspondent à des différences de versement sur certaines factures ou cotisations et à des régularisations de factures antérieures à 1999, ainsi qu'à une bourse (183 306,20 F) versée par la CEE pour des recherches sur des bases européennes communes d'évaluation (projet dans le cadre de l'European Mathematical Society).

Côté Dépenses :

I. Ristournes aux Régionales

La ristourne aux Régionales comprend un "quota de brochures" et une somme versée après l'envoi durant l'année 1999 des comptes rendus financier et d'activité de la Régionale ainsi que l'état du stock de brochures.

Le montant de ces deux ristournes est voté, chaque année ($n - 1$), au Comité de juin de l'année précédente ($n - 1$) en même temps que les tarifs de cotisation de l'année correspondante (n) (en 1995 : 22 F en "liquide" et 20 F en "brochures" ; en 1996 : 22 F et 20 F ; en 1997 : 22 F et 20 F ; en 1998 et 1999 : $900 + 200d + 20a$ en F et 20 F).

d : nombre de départements constituant la Régionale

a : nombre d'adhérents de la Régionale l'année $n - 1$

En 1999, seuls 146 000 F (sur 150 780 F) ont été versés aux Régionales. La Régionale de Strasbourg n'a pas touché sa ristourne en "liquide" car elle n'a pas envoyé les comptes rendus nécessaires.

Les sommes non versées aux Régionales (4 780 F cette année) restent à la disposition du National (voir côté recettes, § VII).

La somme indiquée (149 140 F) correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2000. Cette somme est calculée à partir des adhérents 1999, elle doit donc figurer dans le rapport financier 1999 (voir préambule).

II. Publications

Bulletin n°420 : 6 400 exemplaires, 128 pages, 28 264 F ; n° 421 : 6 000 exemplaires, 144 pages, 42 220,23 F ; n° 422 : 6 000 exemplaires, 144 pages, 40 530 F ; n° 423 : 6 100 exemplaires, 144 pages, 41 262,17 F ; n° 424 (compte rendu des journées de Rouen - octobre 1998) : 6 300 exemplaires, 144 pages, 49 351,52 F ; n° 425 : 6 200 exemplaires, 144 pages, 47 645,57 F.

BGV n° 84 : 6 700 exemplaires, 12 pages, 19 200 F ; n° 85 : 6 000 exemplaires, 16 pages, 19 200 F ; n° 86 (inscription aux journées 1999) : 6 000 exemplaires, 20 pages, 19 200 F ; n° 87 : 6 000 exemplaires, 8 pages, 18 900 F ; n°88 : 6 000 exemplaires, 8 pages, 19 200 F ; n° 89 : 6 000 exemplaires, 16 pages, 19 200 F.

Nouvelles brochures ; il y en a eu 5 en 1999.

Deux brochures "faire de la géométrie supérieure enjouant avec cabri géomètre 2", n° 124, 165 pages et n° 125, 112 pages, 417 exemplaires, 11 083,86 F ; brochure LP, mathématiques en BEP séries tertiaires et assimilées, 1998 et 1999, 97 pages, 200 exemplaires, 4 822 F ; "Panoramath 2", 1 500 exemplaires, 25 173 F, "concours australiens", 750 exemplaires, 28 500 F.

Nous avons aussi acheté 240 plaquettes "Galion thèmes" pour 9 400 F ; 75 brochures publiées par l'ADCS pour 5 152,50 F ; 100 brochures "Mathévasion" pour 2 758 F ; 150 brochures "tableur et mathématiques au collège" pour 8 250 F ; 70 jeux "Mathador" pour 8 126,22 F.

De plus, comme tous les ans, il y a la brochure "Vote 1999" : 5 150 exemplaires, 21 227 F.

III. Vie de l'Association

1) Frais de fonctionnement

Ces frais sont en légère diminution par rapport à ceux de 1998.

Pour un meilleur fonctionnement du Bureau, plusieurs lignes téléphoniques (téléphone et/ou télécopie) chez des collègues sont payées directement par l'association.

2) Traitement des employés

Le montant est en augmentation par rapport à celui de 1998. Cette année, nous avons employé pour une durée d'un mois une personne pour la conception d'une nouvelle maquette pour le bulletin vert, six mois une autre personne pour le remplacement d'une des secrétaires en congé de maternité, et enfin la secrétaire, employée habituellement à mi-temps à Besançon, a été employée pendant deux mois à plein temps dans le cadre du projet EMS (voir côté recettes § VII).

Nous employons à Paris deux secrétaires à plein temps et une femme de ménage (5 h par semaine). Nous employons en plus une secrétaire à mi-temps à Besançon en rapport avec les tests EVAPM.

3) Personnels extérieurs

Il s'agit de la société de comptabilité qui supervise le travail de la secrétaire comptable et le paiement de l'indemnité forfaitaire d'hébergement et de restauration (1 700 F par mois) aux objecteurs de conscience, indemnité qui n'est plus remboursée par le Ministère de l'Education Nationale.

4) Dons et libéralités

C'est ce que nous versons comme pourboire et cadeaux.

5) Remboursement de frais

Ils sont en hausse du fait de la multiplication des activités au sein de l'Association (voir rapport d'activité). A compter du 1^{er} janvier 1999, la "nuit" est remboursée 280 F au lieu de 250 F (+ 12%) et le repas 75 F (tarif maintenu depuis 1991). Les frais de transport sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

IV. Frais de port et de routage

Frais de routage et d'affranchissement du bulletin vert :
n° 420 : 13 827,14 F ; n° 421 : 12 309,73 F ; n° 422 : 14 109,33 F ; n° 423 : 14 114,39 F ; n° 424 : 14 343,50 F ; n° 425 : 14 698,88 F.

Frais d'affranchissement du BGV :
n° 84 : 6 407,44 F ; n° 85 : 6 585,30 F ; n° 86 : 6 439,80 F ; n° 87 : 6 162,22 F ; supplément au n° 87 : 5 494,28 F ; n° 88 : 5 489,36 F ; n° 89 : 6 748,85 F

Pour le bulletin vert le port comprend la manutention et les frais postaux.

Tandis que pour le BGV, les frais de port comprennent seulement les frais postaux ; les frais de manutention sont inclus dans les frais d'impression.

V. Frais EVAPM

Ils correspondent aux tests EVAPM Terminale (voir côté recettes § VI et rapport d'activité), aux frais de stockage et d'affranchissement des brochures EVAPM et à des remboursements de frais liés à l'étude commandée par l'European Mathematical Society (voir côté recettes § VII).

VI. Charges exceptionnelles

1) Subvention et publicité

Nous avons versé une subvention d'un montant de 5 000 F pour le congrès d'ICME au Japon en juillet 2000. Un deuxième versement est prévu en 2000, l'année du congrès.

2) Reversement abonnements jumelés

Cela correspond à ce que nous reversons aux quatre associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (AFEF, APBG, APISP et UDP).

3) Serveur

Le contrat a été résilié au 30 juin 1999.

4) Dotations aux amortissements

C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...).

5) Frais divers

Cela correspond à des différences de versement sur certaines factures ou cotisations, à des créances irrécouvrables (certains établissements malgré une commande passée en bonne et due forme refusent ensuite de payer la facture) et à des frais bancaires (pour toucher les chèques venant de banques étrangères, la Banque de France, et souvent la banque étrangère, prélèvent une taxe).

VII. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/99) - valeur du stock initial (au 01/01/1999)

De nouvelles brochures ayant été achetées, en particulier en fin d'année, il y a eu une augmentation du stock. La règle comptable prévoit de soustraire du montant des charges cette variation.

Remarque :

En 1999, le Ministère de l'Education Nationale ne nous a rien reversé pour rembourser le solde versé aux objecteurs de conscience mis à la disposition de l'Association. Pour l'exercice 1999, les indemnités versées aux objecteurs de conscience travaillant au local s'élèvent à 18 326,10 F, dont 11 900 F sont à la charge de l'Association (voir côté dépenses § II 3). Ces sommes n'ont pas à figurer dans le rapport financier, mais interviennent bien sûr dans le bilan. Le Ministère de l'Education Nationale doit environ 17 000 F à l'Association, compte tenu des reliquats dus pour des années antérieures.

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité le 11 mars 2000.

Laurent BREITBACH et Françoise MAGNA

IV - MODIFICATIONS DES STATUTS

(Texte paru dans le BGV n° 90 de février 2000 page 3)

Les statuts actuels datent de 1981, avec modification en 1984.

Dans ces derniers, d'une part les sections "académiques", départementales et locales de l'APMEP étaient mises sur un pied d'égalité, d'autre part les élus "académiques" n'étaient pas es qualité représentants de leur Régionale au Comité National et, enfin, les Régionales créées depuis 1981 (Guadeloupe et Réunion) n'avaient pas de représentant au Comité.

Le Bureau National a donc décidé d'un certain nombre de modifications des statuts (et du règlement intérieur) de l'APMEP, dont les idées principales sont les suivantes :

- les sections départementales et locales disparaissent des statuts : il ne reste plus que des "Régionales" ; cependant ces sections peuvent être prévues au sein des Régionales par leurs statuts ;
- les élus des Régionales au Comité National y sont les représentants des Régionales ;
- les nouvelles Régionales sont inscrites au règlement intérieur. Cependant, il est prévu un garde-fou : les Régionales ne peuvent pas s'auto-constituer ; c'est le Comité National qui en détermine la liste et le territoire (qui ne correspond pas toujours aux académies, par exemple : Ile-de-France, Bretagne, Nice-Corse...).

Le Comité National du 13 novembre 1999 a approuvé cette modification (à l'unanimité moins deux abstentions).

Conformément à la procédure prévue par les statuts, il appartient à l'ensemble des adhérents d'entériner par leur vote cette modification. Ce vote a lieu par correspondance, au même moment que le vote du rapport d'activité, du rapport financier, et que les élections des candidats au comité.

Voici donc le texte que nous soumettons à votre approbation :

Préambule des statuts :

Au lieu de :

(...) Mais il s'agit surtout d'améliorer ce fonctionnement :

- en accroissant la représentativité du Comité, plus fortement ancré désormais sur la participation des académies,
- en favorisant par là même une vie plus active au niveau régional et au niveau départemental, lieux privilégiés des échanges et des débats qui orienteront l'action de l'Association et celle de chaque adhérent,
- en incitant corrélativement les Régionales et les Départementales à soutenir, ou à rechercher et à promouvoir, par des efforts analogues à ceux déployés

à l'échelon national, une participation réelle toujours plus importante des adhérents.

Il est prévu :

(...) Mais il s'agit surtout d'améliorer ce fonctionnement :

- en accroissant la représentativité des élus régionaux au Comité, ceux-ci étant élus par les adhérents de leur régionale, toutes les Régionales étant ainsi représentées "es qualité" ;
- en favorisant par la même une vie plus active au niveau de ces Régionales, lieux privilégiés des échanges et des débats qui orienteront l'action de l'Association et celle de chaque adhérent ;
- en incitant corrélativement les Régionales à soutenir, ou à rechercher et à promouvoir, par des efforts analogues à ceux déployés à l'échelon national, une participation réelle toujours plus importante des adhérents.

Article 10 des statuts :

Au lieu de :

Il existe des sections régionales, départementales ou locales de l'Association dont les buts sont conformes à ceux de l'Association.

Ces sections ont un statut d'association. Leurs statuts et règlements intérieurs doivent être approuvés par le Bureau National.

Ces sections fournissent annuellement au Comité un rapport moral et financier. La trésorerie nationale de l'Association peut contribuer, par des ristournes, au soutien de l'activité de ces sections ; réciproquement, ces sections peuvent apporter leur contribution au fonctionnement de la Trésorerie Nationale. Les modalités en sont fixées par le Comité.

Il est prévu :

Il existe des sections régionales de l'Association (appelées par la suite " les Régionales ") dont les buts sont conformes à ceux de l'Association.

Ces sections ont un statut d'association. Leurs statuts et règlements intérieurs doivent être approuvés par le Bureau National.

Ces sections fournissent annuellement au Comité un rapport moral et financier. La trésorerie nationale de l'Association **doit** contribuer, par des ristournes, au soutien de l'activité de ces sections ; réciproquement, ces sections peuvent apporter leur contribution au fonctionnement de la Trésorerie Nationale. Les modalités en sont fixées par le Comité.

La liste des Régionales est fixée par le règlement intérieur. La création ou la suppression d'une Régionale est du ressort du Comité.

Dans les Régionales, dans la mesure où leurs statuts le prévoient, il peut exister des sections départementales ou locales (par ailleurs cet article deviendra l'article 5).

Article 6 des statuts :

Au lieu de :

Il existe deux catégories de sièges :

- des sièges dits sièges académiques, dont les titulaires sont élus par les adhérents de l'Association situés dans le ressort d'une académie, fraction ou groupe d'académies, selon les modalités prévues par le règlement intérieur,
- des sièges dits nationaux, d'un nombre égal à celui des sièges académiques, dont les titulaires sont élus par l'ensemble des adhérents de l'Association.

Le nombre total des deux catégories de sièges est fixé par le règlement intérieur, sans pouvoir être inférieur à 40 ou supérieur à 70.

il est prévu :

Il existe deux catégories de sièges :

- des sièges dits sièges « nationaux », dont les titulaires sont élus par l'ensemble des adhérents de l'Association ;
- des sièges dits « régionaux », dont les titulaires sont les représentants de leur Régionale.

Le nombre de sièges de chacune des deux catégories est fixé par le règlement intérieur, sans que le total puisse être inférieur à 40 ou supérieur à 70.

(le reste de l'article sans changement ; cet article deviendra l'article 7)).

Article 15 des statuts (dissolution) :

Au lieu de :

(début de l'article sans changement). La dissolution de l'Association entraîne celle des diverses sections citées à l'article 10.

Il est prévu :

(début de l'article sans changement). La dissolution de l'Association entraîne celle des Régionales.

Les statuts ne prévoient pas que la modification du règlement intérieur soit soumise au vote des adhérents.

Pour votre information, nous vous signalons cependant ce qui a été voté par le Comité du 13 novembre 1999 :

- la liste des régionales figurant dans les dernières pages du bulletin est entérinée, la régionale de Guadeloupe étant cependant étendue à "Antilles-Guyane" ; toutes ces régionales seront représentées au Comité National ;
- toute référence aux sections départementales ou locales a été ôtée, et les "sections académiques" remplacées par les "Régionales" ;
- les instances des Régionales **doivent** (au lieu de peuvent) donner leur avis sur la candidature de leurs représentants.

V - RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE NATIONAL

Conformément aux statuts votés en octobre 1980 (voir Bulletin Vert n° 326 de décembre 1980), les Régionales sont représentées au Comité National. L'objectif est de renforcer la liaison entre les adhérents, et de mieux faire participer les Régionales à la vie de l'association. Cet objectif sera réaffirmé et mieux rempli si vous approuvez les modifications de statuts proposées par le bureau et le comité et soumises à votre vote (voir paragraphe IV).

Voici la liste des Régionales qui ont, cette année, à émettre un vote pour un siège académique au Comité National : Aix-Marseille, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne Occidentale, Franche-Comté, Ile-de-France, Limoges, Rennes et Toulouse.

La Régionale de Nantes est en train de renaître, mais n'a pas eu le temps de trouver un candidat, la régionale d'Ile-de-France n'en a proposé qu'un alors que le règlement intérieur (article 3) lui donne le droit d'en désigner deux, et aucun candidat ne s'est manifesté en Picardie.

Attention : ce scrutin est régional : seuls ont à voter pour un siège académique les adhérents des Régionales énumérées ci-dessus et ils ne votent que pour le siège concernant leur propre régionale.

Est adhérent d'une Régionale tout collègue qui enseigne dans un établissement qui dépend géographiquement de cette régionale, ou qui habite dans la zone géographique correspondant à cette régionale. En cas de dilemme entre ces deux définitions, l'adhérent désigne lui-même la Régionale à laquelle il souhaite être rattaché.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

N.B. : Le remboursement des frais de déplacement pour les Comités, Séminaire... est limité à 7 000 F maximum par personne pour une année. Les collègues de Nice-Corse et des DOM-TOM (entre autres) devront donc essayer de gérer au mieux leurs choix de déplacements (quitte à demander un complément de remboursement à leur Régionale, si celle-ci l'a prévu).

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Les candidats aux sièges académiques se font par binôme : le titulaire et un suppléant qui peut le remplacer pour toute séance du Comité National en cas d'empêchement occasionnel ou définitif.

Régionale d'Aix-Marseille

Candidatures soutenues par la Régionale

Marie MEGARD

Lycée, Salon de Provence

suppléant : Joël DENISOT

Collège, Marseille

Marie MEGARD

J'ai découvert l'association à mon arrivée dans l'académie d'Aix-Marseille, au lycée Adam de Craponne, après six ans en collège à Chateauroux et dans le Var. Depuis je m'y investis autant que je le peux, car j'y ai trouvé un lieu de réflexion et d'action pour un enseignement des mathématiques ouvert et exigeant.

Cette année, dans le cadre d'un groupe IREM, je travaille à la mise en place des TPE. Mais les autres aspects de la réforme des lycées, la réduction des horaires de mathématiques en seconde, bientôt en première et en terminale, l'attaque en règle dont sont victimes les maths de la part de notre ministre, relayé avec complaisance par les médias, me donnent envie d'en faire plus. Plus pour les élèves à qui ont dénié le droit de faire des maths et qui seront les premières victimes de cet acharnement, plus pour les mathématiques qui ne méritent pas l'image dont on les afflige. C'est pourquoi je propose ma candidature au comité national, avec le soutien du Comité de ma Régionale.

Joël DENISOT

Dès mon adhésion à la Régionale d'Aix-Marseille, j'ai pris une part active dans l'organisation des Journées Nationales de 1997.

Après avoir enseigné en lycée et en BTS, j'ai actuellement un poste au collège des Caillols de Marseille. Depuis 1991 je suis animateur IREM et formateur IUFM depuis 1998.

Je partage entièrement les positions de Marie Mégard sur l'évolution de la formation en mathématiques et de l'image de cette discipline dans la culture française.

Régionale d'Aquitaine

Candidatures soutenues par la Régionale

Chantal DAURIAC

suppléante : Annick BAILLOU

Il nous paraît important :

- de défendre un enseignement des mathématiques par des activités diverses débouchant sur des productions variées,
- de développer le goût pour les mathématiques par des activités débouchant sur des productions variées,
- de concrétiser notre intérêt pour les travaux des commissions et des groupes de travail en participant à l'un d'entre eux.

Pour toutes ces raisons et parce que nous pensons que l'APMEP participe à la réflexion sur l'enseignement des mathématiques, nous présentons notre candidature à l'élection des membres du bureau national.

Régionale de Basse-Normandie

Candidatures soutenues par la Régionale

Eric TROTOUX

Lycée, Caen

suppléant : Gilles PATRY

Lycée, l'Aigle

Enseignant et adhérent à l'APMEP depuis 1978, je me suis toujours intéressé à la vie de notre association, tant sur le plan régional que national. Ma réflexion sur les mathématiques et leur enseignement s'est toujours nourrie, entre autres, des travaux et publications de l'APMEP.

Après avoir eu l'honneur de présider le comité régional de Basse-Normandie au cours des cinq dernières années, je présente ma candidature au comité national.

Il s'agit pour moi :

- De faire le lien entre l'activité de la Régionale et celle de l'APMEP au plan national.
- D'entretenir une vision élargie et contemporaine de l'enseignement des mathématiques prenant en compte l'évolution sociale et technologique.
- De soutenir les actions permettant d'obtenir les moyens nécessaires (et suffisants !) à la réalisation des objectifs fixés dans les programmes (horaires, formation continue, IREM...).

Pour terminer, je suis très attaché à la défense de la qualité de la formation mathématique de nos jeunes générations, qualité fragile dans un univers, qui dans le cadre de la mondialisation, valorise parfois trop le clinquant et l'éphémère, mais qualité indispensable et garante du plaisir de la découverte et de la compréhension.

Régionale de Bretagne Occidentale

Candidatures soutenues par la Régionale

Jean-Claude EMEILLAT

Lycée, Brest

suppléant : Daniel QUEMENER

Lycée, Pont l'Abbé

Quelques mots pour me présenter : enseignant en lycée à Brest, depuis de nombreuses années, je m'intéresse de près à toutes les questions pédagogiques ainsi qu'aux différentes réformes auxquelles nous sommes en ce moment confrontés. J'ai participé à la préparation des Journées Nationales 87 et 94. J'ai déjà fait un mandat au Comité National (de 89 à 93).

Régionale de Franche-Comté

Candidatures soutenues par le Bureau de la Régionale

Jean-Pierre GRANGÉ

Lycée

suppléante : François COUTURIER

Téléenseignement, Besançon

Jean-Pierre GRANGÉ est professeur en lycée, responsable d'un groupe de travail à l'IREM de Franche-Comté et membre de la Commission Inter-IREM "Probabilités-Statistique".

François COUTURIER a enseigné en collège et en lycée, il est un des fondateurs d'EVAPMIB et travaille actuellement au Centre de Téléenseignement Universitaire de Besançon.

Nous sommes candidats au Comité National pour y représenter la Régionale de Franche-Comté à un moment où les mathématiques sont mises à mal par beaucoup. Nous serons très vigilants quant au sort des IREM dans les années à venir et nous apporterons nos propres réflexions et celles de nos collègues sur les projets de changements de programmes des classes de lycée et de collège.

Régionale Ile-de-France

Candidatures soutenues par la Régionale

Catherine BRUNET

Collège, Noisy-le-Sec

Suppléante : Valérie LAROSE

Collège, Les Ulis

Représenter les adhérents de la régionale d'Ile-de-France et défendre un enseignement des mathématiques de qualité et suffisamment ambitieux pour tous les élèves, sont les objectifs de notre candidature. Toutes deux enseignantes en collège depuis plusieurs années, dans

des établissements difficiles (l'une en Zep-zone sensible et l'autre en Seine-Saint-Denis) nous attachons notamment de l'importance à la fois aux conditions de travail (horaires, équipements...) pour être efficaces avec tous les élèves et à des contenus de programme laissant toute la place à des activités variées tout en tenant compte des différences d'apprentissage.

Régionale de Limoges

Candidatures soutenues par la Régionale

Madeleine MICHARD

Collège, Aubusson

Adhérents de longue date à l'APMEP et très actifs au niveau de la régionale de Limoges ainsi que de l'IREM et du Tournoi mathématique de Limousin, nous souhaitons nous impliquer davantage en faisant partie du Comité National.

suppléant : Claude MORIN

Lycée, Limoges

Régionale de Rennes

Candidatures soutenues par la Régionale

Lise HEILBRONNER

Titulaire :

Membre de l'APMEP depuis des années je participe à l'activité de la régionale. Favorable à l'utilisation des moyens d'enseignement les plus variés je suis attachée à un enseignement de qualité qui préserve des contenus conséquents, cohérents et diversifiés. Tous les élèves ont besoin d'un bagage mathématique tant pour leur vie professionnelle que pour leur formation à la réflexion. Je tiens à souligner mon attachement aux IREM qui contribuent depuis trente ans à la formation continue des professeurs de mathématiques au travers de stages et de groupes de recherche constitués de professeurs de l'élémentaire au supérieur.

suppléante : Annie UTARD

Lycée agricole

Suppléante : Annie UTARD

J'adhère à l'APMEP depuis l'année de formation pratique et je participe à la vie de la régionale de Rennes au sein de son comité. Aux deux tiers de ma carrière, je pense avoir suffisamment de vécu et de disponibilité pour m'investir davantage dans l'association. Détachée au Ministère de l'Agriculture, j'enseigne dans un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole où je m'intéresse particulièrement aux méthodes de travail des élèves en difficulté en seconde et en filières scientifique et technologique ainsi qu'à l'utilisation pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication.

Régionale de Toulouse

Candidatures soutenues par la Régionale

Roseline CASES

Lycée, Toulouse

Roseline CASES :

Professeur en lycée, adhérente à l'APMEP depuis de nombreuses années, actuellement responsable de la commission second cycle de la régionale de Toulouse, je souhaite, vu la conjoncture, m'investir davantage au sein de l'association, notamment pour améliorer le lien entre les activités de la régionale et le comité national.

suppléante : Nicole ABADIE

Collège, Auch

Nicole ABADIE :

Enseignante en collège, je souhaite utiliser mon expérience de Présidente de Régionale (mon mandat se terminant) et prolonger mes activités au sein du Comité National.

Comme Roseline, je pense que l'APMEP doit être une association forte et dynamique grâce à une liaison constante entre le National et les Régionales.